



La commission est souveraine pour la prise de décisions. Elle est composée de six membres désignés par le Conseil d'Administration :

- Des élus des collectivités territoriales,
- Un représentant d'association des locataires,
- Un représentant de la commune d'implantation des logements,
- Un représentant de la communauté d'agglomération.

La décision est prise au regard de la réglementation en vigueur. Vous serez informé de la décision de la Commission par courrier dans les 72H.

**Les critères d'attribution :**

- L'ensemble des ressources de la famille ne doit pas dépasser le plafond de ressources réglementaire,
- Les ressources doivent être en adéquation avec le montant du loyer (le taux d'effort ne doit pas dépasser 30%),
- Le choix du candidat est effectué parmi trois dossiers au minimum.



Sont également pris en compte les éléments relatifs à la situation familiale et professionnelle ainsi que l'éloignement du lieu de travail.



**Siège social :**  
 224, rue François Perrin – CS 90398  
 87010 LIMOGES CEDEX 1  
 Tél. : 05 55 43 45 00 / Fax : 05 55 43 45 11  
[www.limogeshabitat.fr](http://www.limogeshabitat.fr) / [contact@limogeshabitat.fr](mailto:contact@limogeshabitat.fr)

Agence OUEST	Agence NORD-EST	Agence BASTIDE / VIGENAL	Agence SUD
7 rue Marcel Madoumier 87100 LIMOGES	38 rue Rhin et Danube 87280 LIMOGES	11 allée Seurat 87100 LIMOGES	32-34 rue Domnolet Lafarge 87100 LIMOGES

Conception et réalisation : EXALTA - Illustrations : Limoges Habitat, Shutterstock - avril 2014

# Guide pour l'attribution d'un logement

Des règles transparentes  
 Une réponse à des besoins diversifiés





**C**e guide précise la manière dont chaque demande est prise en compte et les conditions selon lesquelles l'attribution de logement peut être effectuée.

## Dépot de votre demande

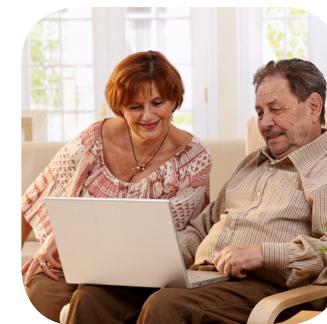
**V**ous souhaitez déposer une demande, plusieurs solutions s'offrent à vous :

→ Retirer un formulaire  
au siège de Limoges Habitat  
ou à l'agence la plus proche de chez vous

→ [www.limogeshabitat.fr](http://www.limogeshabitat.fr)

Pour être étudiée, la demande doit être complètement renseignée et accompagnée d'un justificatif d'identité et de votre avis d'imposition N-2.  
Le client doit faire un choix clair de résidence en indiquant l'ordre de priorité.

Un entretien conseil avec un(e) chargé(e) de clientèle, au siège de Limoges Habitat, vous est proposé pour mieux connaître vos attentes.



## Enregistrement de votre demande

**V**ous recevrez une attestation d'enregistrement indiquant le numéro départemental de votre demande.

Ce numéro garantit votre inscription en tant que demandeur d'un logement social.

## Attribution du logement



**D**ès qu'un logement correspondant à vos attentes sera disponible, un(e) chargé(e) de clientèle prendra contact avec vous. Des pièces justificatives complémentaires vous seront demandées pour instruire votre dossier.

Votre dossier est ensuite présenté en Commission d'Attribution des Logements.

La Commission se réunit une fois par semaine (chaque mardi).

